

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 18 mars 1969, le Sénat du Canada a constitué le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse en approubant la résolution suivante:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public du Canada, et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier l'étendue et la nature de leur incidence et de leur influence sur le public canadien et en faire rapport;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin; et

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le Comité pourra requérir.

Le Comité a été reconstitué pendant la deuxième session du Parlement (le 29 octobre 1969) et pendant la troisième session du Parlement (le 8 octobre 1970).